



LES PARTENAIRES DE L'ASSURANCE MALADIE DE PARIS

> AP HP

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension internationale, composé de 39 hôpitaux à Paris et en Île-de-France.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat s'articule autour de 3 grandes thématiques : l'accès aux droits, le paiement des actes et le programme de retour à domicile après hospitalisation (Prado). La CPAM de Paris forme chaque année les assistantes sociales de l'AP-HP sur les droits à la protection universelle maladie (Puma), la Complémentaire santé solidaire et l'Aide médicale d'État (AME).

> CAF DE PARIS

La Caisse d'allocation familiale de Paris aide, accompagne et soutien les familles mais aussi les personnes seules, dans leurs relations familiales et sociales, leur fonction parentale ou leur environnement et cadre de vie. Elle crée les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi. Plus de 430 000 allocataires sont concernés.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat porte sur les thématiques suivantes : la maternité, le schéma parisien de services aux familles, la lutte contre la grande pauvreté et les inégalités sociales de territoires ainsi que la lutte contre les abus et les fraudes.

> CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE – ÎLE-DE-FRANCE (CNAV IDF)

En Île-de-France, la Cnav tient le rôle de caisse de retraite régionale : c'est l'Assurance retraite Île-de-France. L'Assurance retraite Île-de-France gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

La Cnav Île-de-France est un partenaire institutionnel avec lequel nous agissons au sein de dispositifs et programmes au bénéfice des assurés parisiens retraités, tels le Plan de prévention de l'autonomie de l'avancée en âge, notamment dans des Résidences sociales de travailleurs migrants et des ateliers de passage à la retraite.

Grâce au soutien de la Conférence des Financeurs dont nous sommes membres de droit, nous déployons également des actions d'accès aux droits et aux soins, et de prévention en santé auprès des personnes âgées, en priorisant les populations les plus précaires et isolées.

> CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent l'action des 12 millions de Franciliens : les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement...

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat couvre l'ensemble du champ de la formation et plus spécifiquement les dispositifs d'alternance, d'insertion sociale et professionnelle, que ce soit en matière d'accès aux droits et aux soins ou en matière de prévention, avec un accès facilité aux examens de prévention en santé.

> CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE (CRAMIF)

Créée en 1946, la Cramif est un organisme de Sécurité sociale, appartenant au réseau de l'Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les 8 départements d'Île-de-France.

Outre son action dans le domaine du handicap et au niveau social, la Cramif effectue le versement des prestations de pension d'invalidité et le calcul des cotisations accident de travail / maladie professionnelle des entreprises. Elle a aussi pour mission de prévenir les risques professionnels et de former les travailleurs sociaux.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat très étroit porte sur les permanences du service social de la Cramif réalisées dans nos agences. Les personnels de la Cramif jouent un rôle très important de détection de certaines situations de non recours aux droits et aux soins, qu'elles nous signalent. Le partenariat le plus actif reste notre dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle pour les assurés en situation de perte d'emploi, pour cause de santé non compatible avec leur activité professionnelle.

> CONSEIL RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE PARIS (CROUS DE PARIS)

Le Crous de Paris assure les services et prestations propres à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants de l'Académie de Paris. Il a également pour mission d'aider les étudiants étrangers à réussir leur insertion pédagogique, sociale et culturelle en France.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

En 2019, les étudiants ont été intégrés au régime général d'assurance maladie. Nous œuvrons ensemble sur le champ de l'accès aux droits des étudiants, notamment les étudiants étrangers. Notre partenariat très récent, s'étend de la formation des travailleurs sociaux du Crous jusqu'à des circuits spécifiques d'accompagnement en santé et d'accès aux examens de prévention en santé.

> PÔLE EMPLOI

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France chargé d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi. Il a également pour mission de guider les entreprises dans leurs recrutements.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Nos relations partenariales permettent de faciliter les démarches administratives, en matière d'accès aux droits et aux soins pour les assurés parisiens en situation de recherche d'emploi. La santé étant une condition essentielle à la reprise d'un emploi.

> POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES (LE PIMMS DE PARIS)

Le PIMMS de Paris est une association au service des personnes qui connaissent des difficultés dans leurs relations avec les entreprises de service public et l'administration. Ces difficultés peuvent venir d'un manque de maîtrise de l'écrit, de la langue française, du numérique ou venir de difficultés économiques. L'association aide ces personnes à remplir les formulaires et les accompagne dans les démarches sur internet.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat permet d'optimiser les compétences des médiateurs du PIMMS formés sur l'ensemble des droits (Puma, Complémentaire santé solidaire, AME et autres droits) ainsi que sur l'ensemble de l'offre de l'Assurance Maladie. C'est un partenaire essentiel car il accueille et accompagne des assurés parisiens qui n'entrent pas en contact avec l'Assurance Maladie. Grâce à son service Point accès numérique aux démarches administratives (PANDA), il s'impose comme acteur du Schéma parisien d'inclusion numérique.

> LA MISSION LOCALE DE PARIS

La Mission locale de Paris est un organisme chargé du Service public régional d'orientation (SPRO), de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes.

Elle s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

La relation partenariale concerne tous les jeunes parisiens accompagnés par la Mission locale de Paris et plus particulièrement ceux bénéficiant de la Garantie jeunes. Au-delà des formations des conseillers de la Mission locale, nous affiliions les jeunes conventionnés et assurons l'animation d'ateliers Santé jeunes sur la prévention et l'accès aux droits.

> LE SAMU SOCIAL DE PARIS

Le Samu social de Paris développe aujourd'hui un ensemble d'actions de lutte contre la grande exclusion : écoute et orientation par le 115 de Paris, hébergement en centres d'hébergement d'urgence (CHU), accueil de jour, soins en Lits halte soins santé (LHSS) et Lit d'aide médicalisé (LAM), accompagnement social, etc.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Le partenariat a essentiellement pour but d'assurer l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées par le Samu social de Paris. Pour cela, nous garantissons une permanence de proximité au sein de leur Espace social d'insertion qui accueille et accompagne les personnes en situation de rue. Nous collaborons chaque année à leur côté lors du Plan hivernal, que ce soit pour former des travailleurs sociaux volontaires ou pour faciliter les démarches d'accès aux droits et aux soins. La CPAM est représentée au Conseil d'administration du Samu social.

> LES MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS

Les Maisons des aînés et des aidants ont pour mission d'accueillir et de conseiller les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage dans tous les domaines de la vie quotidienne (prestations, droits, aides à domicile, soutien aux aidants).

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Les Maisons des aînés et des aidants sont un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de toute notre offre de prévention en santé, notamment les dépistages organisés des cancers (du sein, colorectaux, ...) et les actions d'information des pathologies chroniques.

> LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris regroupe depuis 2019, les compétences pléthoriques de deux types de collectivités territoriales : celles des communes et celles des départements, pour une population de plus de deux millions d'habitants.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Nos relations partenariales sont étroites sur l'ensemble de nos missions et de notre offre de service. Ainsi, la CPAM de Paris participe à l'élaboration, conception et mise en œuvre des plans, programmes et schémas de la Ville de Paris : Plan parisien de lutte contre la grande précarité, Schéma senior, Stratégie parisienne d'inclusion numérique, Schéma parisien des services aux familles, Paris sans sida, ... Au sein de ces différents projets ambitieux et à travers de multiples actions, nous offrons aux parisiens un accès optimisé aux droits et aux soins et le bénéfice de l'ensemble de nos programmes de prévention en santé.

Ainsi, nous intervenons par exemple à Paris Plage, aux divers forums organisés en mairies, aux Conseils locaux de santé, ...

> FRANCE TERRE D'ASILE

France terre d'asile a pour but essentiel le maintien et le développement d'une des plus anciennes traditions françaises, celle de l'asile et de garantir en France l'application de toutes les conventions internationales pertinentes. Elle a notamment pour mission d'accueillir les demandeurs d'asile, les apatrides, les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire et leur famille.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Un circuit privilégié a été mis en place avec l'association pour l'organisation de rendez-vous encadrés pour les bénéficiaires dans plusieurs agences.

> HALTE AIDE AUX FEMMES BATTUES (HAFB)

Halte aide aux femmes battues est une association parisienne, reconnue d'intérêt général, créée en 1983. Elle a pour public cible les femmes en difficulté à partir de 18 ans, avec ou sans enfants et notamment les femmes confrontées à la violence conjugale. L'association est membre du réseau Solidarité femmes. Elle a pour principale mission la défense des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée une semaine sur deux dans les locaux de l'association.

L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels de la HAFB.

En 2019, 277 personnes ont été reçues sur le site, 24 permanences ont été assurées et 168 dossiers ont été traités et aboutis.

> FONDATION ARMÉE DU SALUT

La Fondation Armée du Salut a pour public cible les personnes sans domicile fixe et les travailleurs en situation de précarité de plus de 18 ans. Elle est le prolongement social des valeurs humanistes de l'Armée du Salut, sa devise est « Secourir, accompagner, reconstruire ».

La Fondation Armée du Salut a pour principales missions : l'accueil d'urgence, le secours alimentaire, l'hébergement et la réinsertion, les parcours d'insertion, des actions sociales en prison et l'accueil des sortants de prison.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée chaque semaine sur deux sites de l'association : l'ESI Saint Martin et l'ESI Maison du partage.

L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels.

En 2019, 1067 personnes ont été reçues, 79 permanences ont été assurées et 743 dossiers ont été traités et aboutis sur les deux sites.

> LA MIE DE PAIN

La Mie de Pain accueille de façon inconditionnelle et gratuite tout public démuné ou en grande précarité. « De l'urgence à l'Insertion » exprime en résumé la volonté des Œuvres de la Mie de Pain.

Les principales missions de l'association sont : porter assistance aux personnes en danger, apporter un accompagnement social et aider à retrouver des repères au sein de la société, orienter vers une insertion professionnelle réussie et une solution de logement durable, faire évoluer le regard des autres sur les personnes exclues.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée chaque semaine sur le site « le Relais social » de l'association. Cette permanence est mutualisée avec l'ensemble des structures de la Mie de Pain.

L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels.

En 2019, 635 personnes ont été reçues sur le site, 43 permanences ont été assurées et 401 dossiers ont été traités et aboutis sur les deux sites.

> L'AMICALE DU NID

L'Amicale du nid accueille les personnes prostituées, femmes, hommes ou transgenres souhaitant une alternative à la prostitution. C'est une association laïque et indépendante qui a pour mission d'« aller vers » les personnes prostituées, sur les lieux de prostitution. Elle propose un accompagnement global pour l'insertion sociale des personnes ayant connu ou en danger de prostitution et conduit des actions de recherche, de prévention et de formation sur la question de la prostitution.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée deux jours par semaine. L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels.

En 2019, 703 personnes ont été reçues sur le site, 65 permanences ont été assurées et 542 dossiers ont été traités et aboutis sur les deux sites.

> LES AMIS DU BUS DES FEMMES

Les Amis du bus des femmes est une association ayant pour objet de travailler avec et pour les personnes prostituées et de lutter contre la traite des êtres humains. L'association œuvre à la mise en place d'actions de « santé communautaire » et à l'élaboration d'actions favorisant la promotion des droits de toutes personnes et leur insertion dans tous les domaines de la société.

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée un jour par semaine. L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels.

En 2019, 315 personnes ont été reçues sur le site, 27 permanences ont été assurées et 239 dossiers ont été traités et aboutis, sur les deux sites.

> EMMAÛS

Emmaüs Solidarité, a été fondée en 1954 par l'abbé Pierre. Emmaüs Solidarité accueille, héberge et accompagne vers l'insertion des personnes et familles en grande difficulté sociale, au travers d'une centaine de services ou activités : accompagnement social, maraudes, accueils de jour, centres d'hébergements, logements adaptés,...

Le partenariat avec l'Assurance Maladie de Paris

Une permanence d'un conseiller de l'Assurance Maladie est assurée sur deux sites de l'association, l'ESI Agora (deux jours par semaine) et l'ESI Boutique Solidarité (une journée par semaine).

L'objectif est l'accès aux droits et aux soins des bénéficiaires de l'association et la réalisation de séances d'information régulières auprès des professionnels.

En 2019, 1117 personnes ont été reçues sur le site, 92 permanences ont été assurées et 621 dossiers ont été traités et aboutis sur les deux sites.